

Witness Code: MINADEF

MINADEF-10

WITNESS PSEUDONYMS

Case	Pseudonym	Testified	Testim.
TBD	MINADEF	No	

MINADEF

Organization of civil defence.

CASE NO: ICTR-98-41-T  
 EXHIBIT NO: P. 254 A  
 DATE ADMITTED: 8-8-2004  
 TENDERED BY: P. Ros Ewior  
 NAME OF WITNESS: M. H. KOLE

DOCUMENT INFORMATION		For Witness Statement:	
Doc Type:	Report	Signature Date:	
Doc Sources:	FAR	Interviewer 1:	
Doc Original No.:		Interviewer 2:	
Doc Date:	01-jan-04	DOCUMENT CODING:	
Original language:	French		
Translation:	English		
ERN Translation:	K0247621-36		
DOCUMENT CODING:			
Document code:		MINADEF-10	
ERN Number:		K004-1427-46	
Disclosure Codes and Exhibit Numbers			
Case	Disclosure Code	Exhibit Number	
CTR-96-7			

Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure---Past Disclosure

IN	Code Used	Date	Support	Sup Code
BAGOSORA, Théoneste (colonel)	MINADEF-10	26-nov-02		
KABILIGI, Gratien	MINADEF-10	26-nov-02		
NSENGIMANA, Hormisdas	MINADEF-10	26-nov-02		
NTABAKUZE, Aloys	MINADEF-10	26-nov-02		

am  
18/1/97

1. INTRODUCTION

K0041427

Depuis le déclenchement de la guerre en Octobre 1990 par le FPR INKOTANYI, la population rwandaise souffre de divers actes de barbaries, de banditisme, de violence et d'atrocités de tout acabit.

Se heurtant à une résistance farouche des Forces Armées Rwandaises, les INKOTANYI se dénevroient chaque fois sur des populations civiles innocentes en massacrant, vieillards, jeunes et enfants. Les bandits, de leur côté, profitent de n'importe quelle occasion pour organiser des pillages et des actes de vandalisme de toute sorte et font plusieurs victimes en attaquant des familles avec des armes à feu.

Dans ce cadre, il importe de signaler également que le climat socio-politique qui s'est développé au cours de cette guerre et à l'occasion du multipartisme a favorisé des haines insensées entre les gens, provoquant ainsi des affrontements violents inter-ethniques et entre les adhérents des partis opposés ainsi que des attaques clandestines et meurtrières ciblées à certaines personnalités.

L'évolution des hostilités a montré que les Inkotanyi, ne pouvant pas s'imposer par la voie classique des armes, ont infiltré leurs idées parmi certains milieux de la population et ont pu de ce fait s'aliéner les esprits de certaines personnes pour semer davantage le désordre et l'anarchie afin de réaliser leurs desseins.

Les démarches de mise en place des institutions de transition à base élargie ont permis de constater sans équivoque deux camps nettement opposés, celui du FPR et de ses acolytes et celui de la population qui défend sans détour la République et la Démocratie.

Ces démarches qui, jusqu'à présent, ne donnent pas des résultats escomptés, provoquent une psychose généralisée de plus en plus grande au sein de la population.

La panique s'est davantage accrue depuis que la population a remarqué que certaines autorités, pour justifier leurs attitudes de rejet des propositions et recommandations conduisant au déblocage de la situation, se complaisent à développer une campagne orchestrée d'intoxication et de terrorisme par des déclarations intempestives et égoïstes prêchant la reprise systématique des hostilités.

K0041428

Ainsi, malgré les réunions de sensibilisation, de pacification et de réconciliation qui sont dirigées par les autorités administratives à tous les niveaux dans la Préfecture de la Ville de Kigali et ailleurs, on ne peut se leurrer et croire que tout le monde entend, d'une oreille favorable, le message véhiculé et les conclusions dégagées.

C'est dans cette perspective que des rondes de nuit voire de jour doivent être mieux organisées et encadrées pour être plus efficaces. Cette organisation et cet encadrement requièrent une utilisation rationnelle et structurée des moyens matériels et humains disponibles dans les localités à protéger contre les hors-la-loi de tout genre.

Dans cette perspective, des mécanismes d'auto-défense civile appropriés à chaque situation et localité doivent être mis à contribution dans les plus brefs délais pour contrecarrer les actes ignobles de tout malfaiteur qui se refuse d'emprunter la voie démocratique et le chemin de paix, de réconciliation nationale et de respect de la loi et des droits de la personne préconisés dans l'Accord de Paix d'Arusha.

Le présent document a pour objectif d'indiquer les voies et moyens d'organiser la résistance populaire pour s'auto-défendre contre les actes d'agression et de vandalisme perpétrés par les ennemis de la Paix, de la République et de la Démocratie contre les populations civiles innocentes.

## 2. UN MOT SUR LES RONDES ORDINAIRES

Actuellement des rondes sont organisées dans certains quartiers de la Préfecture de la Ville de Kigali pour faire face à la recrudescence récente des actes nocturnes de banditisme, de terrorisme, de vandalisme et de massacre perpétrés par des ennemis de la paix, de la démocratie et du développement.

On remarque que ces rondes revêtent un caractère quelque peu anarchique par ce fait que leurs objectifs ne sont pas clairement définis et portés à la connaissance de tous les concernés. D'autre part, il a été constaté ces derniers temps une méfiance à peine masquée entre les habitants d'une même cellule à telle enseigne que dans certains quartiers, on observe des rondes parallèles qui se surveillent.

Pour rendre plus performantes ces rondes, les activités reprises ci-dessous sont déjà réalisées ou en cours de réalisation :

- Etablir des mécanismes fonctionnels et complémentaires de collaboration entre les équipes des rondes auto-organisées des civils et celles des gendarmes et militaires rwandais et des militaires de la MINUAR.

### 3. RESISTANCE POPULAIRE EN CAS DE REPRISE DES HOSTILITES

Eu égard au climat socio-politique qui prévaut actuellement, aux déclarations belliqueuses des autorités du F.P.R. et aux dispositions bellicistes que prennent les Inkotanyi pour le moment, l'on peut affirmer sans peur d'être contredit que ces Inkotanyi s'apprêtent à reprendre les hostilités non seulement dans les Préfectures Ruhengeri et Byumba mais également dans la P.V.K. et dans d'autres villes névralgiques présentant un intérêt stratégique politico-militaire.

Tout semble indiquer que le F.P.R. va dans un premier temps privilégier la guérilla en utilisant ses militaires infiltrés dans les quartiers et les acolytes de certains partis politiques qui lui sont alliés pour procéder systématiquement à une élimination physique et sélective des adhérents des partis politiques défendant la République et la Démocratie.

De ce fait, la reprise des hostilités risque de dégénérer en une guerre civile opposant les Inkotanyi en uniforme ou déguisés et leurs acolytes aux populations qui se refusent au pouvoir monolithique FPR.

Pour éviter la décimation des populations civiles innocentes, il importe d'organiser systématiquement une résistance populaire en constituant en toute diligence des groupes militaro-civils pour une auto-défense structurée bénéficiant d'un appui matériel et technique approprié. Ces groupes doivent être cohérents et réduits seulement aux réservistes, gendarmes et militaires résidant dans des quartiers et adhérents des partis politiques gagnés à la cause de la défense de la République et de la Démocratie.

En perspective des reprises éventuelles des hostilités par le F.P.R. même après la mise en place des institutions de transition à base élargie, il y a lieu d'envisager doré et déjà comment continuer à entretenir les performances techniques de nos militaires démobilisés dans cette structure d'auto-défense civile.

K0041430

### 3.1. Principes

- L'organisation de la résistance populaire doit être la plus secrète et la plus clandestine possible.
- Formation des groupes, des équipes de personnes servant de noyaux de résistance.
- Le recrutement s'adressera aux personnes valides et aptes vivant dans un même quartier ou dans une même cellule et décidées à lutter pour la République et la Démocratie.
- Une collaboration étroite entre le Comdt militaire, la GD N et les partis politiques défendant le principe de la République et de la Démocratie est nécessaire pour le recrutement des membres des groupes de résistance, l'organisation et l'encadrement de ces groupes.

### 3.2. Objectifs

- Sécuriser la population et l'inciter à se défendre contre les attaques du FPR au lieu d'abandonner ses biens.
- Protéger les infrastructures et autres biens d'intérêt commun.
- Obtenir les informations sur les actions ou la présence de l'ennemi dans la Commune, la Cellule ou le quartier.
- Dénoncer les infiltrés et les acolytes de l'ennemi.
- Organiser et assurer une défense en surface contre les pillards et les infiltrés.
- Désorganiser toute action ennemie avant l'intervention des forces armées.
- Servir d'Antennes au profit de l'Armée et de la GD N.

.../...

3.3. Actions urgentes à mener

K0041431

Action	Responsables
- Identification et désignation des membres du Comité de coordination: au niveau national (voir point 3.6. Structure d'organisation)	MININTER - MINADEF
- Etablir les listes des militaires et gendarmes résidant dans les quartiers de la P.V.K.	MINADEF (Etats-Majors)
- Etablir et transmettre les listes des réservistes résidant dans les quartiers au MINADEF pour vérification	Préfet et Bourgmestres de la F.V.K.
- Sensibiliser les responsables des partis politiques et la population de tendance républicaine sur les menaces du FPR et sur l'opportunité d'organiser systématiquement la résistance populaire.	Comité national et comités préfectoraux de coordination
- Identification des personnes à désigner dans les comités de coordination au niveau préfectoral, communal et de secteur.	Comité national de coordination comités préfectoraux de coordination comités communaux de coordination et les responsables des partis politiques concernés
- Sensibiliser les responsables militaires sur la nécessité de mise en oeuvre d'une stratégie d'auto-défense civile et sur l'opportunité de collaboration entre les autorités administratives civiles et les autorités militaires en ce qui concerne l'organisation et l'encadrement des groupes de résistance populaire.	Le MINADEF et les Chefs de Majors et le comité national de coordination.

.../...

KOU41432

- Identifier et sélectionner (recruter) les personnes valides, aptes : - Etats-Majors en ce qui concerne
- et moralement équilibrées devant constituer les les groupes : les militaires et les gendarmes
- (noyaux) d'auto-défense civile. : résidant dans les quartiers
- : - Les comités communaux et de
- : de coordination
- : - Les Responsables des Partis
- : - au niveau communal et de sections

---

- Identifier et désigner les instructeurs pour la formation des :  
membres des groupes d'auto-défense devant apprendre dans :  
l'immédiat le maniement des armes à feu et les tactiques de : MINADEF et Comité national  
résistance contre la guérilla. :

---

- Elaborer les documents pédagogiques pour la formation sur le plan :  
idéologique et sur le plan tactique des membres de groupes d'auto- :  
défense. : Instructeurs désignés.

---

- Sélectionner 11 personnes par groupe devant immédiatement apprendre :  
le maniement des armes à feu et les tactiques de résistance contre :  
la guérilla. : Comités communaux et de sections  
de coordination.

---

- Négocier avec les Pays amis et organiser des stages de formation :  
en faveur d'une dizaine de personnes (Officiers, Sous-Officiers et :  
quelques civils) dans les domaines de la résistance contre la :  
guérilla, du renseignement et de l'organisation des anciens :  
combatats et des démobilisés. :  
- PRESIREP  
- Comité National de Coordination

.../...

K0041433

- Instruction au maniement des armes, à la tactique contre la guérilla: Instructeurs désignés.  
et la formation morale et idéologique. :

---

- Négocier avec les pays amis et organiser les voyages d'études en  
faveur des membres du Comité National de Coordination. : PRESIREP

---

- Définition des modalités de trait-d'union entre les groupes (noyaux):  
d'auto-défense avec le reste de la population. : Comité National de Coord

---

- Etablir les mécanismes fonctionnels et complémentaires de contact  
et de collaboration avec les autorités administratives et  
militaires pour l'auto-défense civile. : Comité National de Coord

---

- Créer un réseau de communication au niveau de la coordination et  
disponibiliser un équipement ad hoc (de petites radios Talkie-walkie) : Comité National de Coord

---

- Identifier les moyens matériels existants dans les quartiers  
pouvant être exploités collectivement au moment de la reprise des  
hostilités. : Comités communaux et de :  
de coordination

---

- Rechercher des moyens matériels pour une auto-défense civile efficace  
et efficiente (armes à feu, outils de communication) : Comité National de Coord:

---

- Sensibiliser les gens pour qu'ils se cherchent les armes tradi-  
tionnelles (lances, arcs et flèches surtout) : Comités de Coordination.

.../...



K0041434

- Déterminer les lieux de regroupements par cellule des groupes d'auto-défense civile. : Comités communaux et de de Coordination

---

- Rechercher les lieux de regroupements pour les personnes fragiles (enfants, femmes, vieillards) : Etats-Majors et les Comi Coordination

---

- Mettre en place un comité devant élaborer un document détaillant des actions concrètes à mener durant l'Etat de Siège ou d'Urgence. : PRESIREP

---

- Elaborer un projet de statut d'une Association sans but lucratif qui serait dénommée "Association pour la Protection Civile". : Cadres évoluant aux MIN: MININTER, MINADEF et P.V

---

- Constituer un fonds pour la protection civile. : Représentants de l'Assoc la Protection Civile

---

- Elaborer un projet de statuts d'une association qui serait dénommée "Association des Démobilisés de l'Armée Rwandaise et de la GD N". : Cadres du MINADEF, de l de l'Etat-Major GD N, du du MININTER

.../...

### 3.4. Recrutement

Le recrutement des personnes devant constituer les groupes d'auto-défense civile peut être effectué parmi :

- les réservistes de bonne moralité et prêts à défendre la République;
- les militaires et gendarmes qui logent dans des quartiers;
- la jeunesse des partis politiques de tendance républicaine;
- les autres personnes convaincues de la nécessité de la défense populaire.

### 3.5. Applicabilité de la Stratégie d'auto-défense civile

#### 3.5.1. Préfecture de la Ville de Kigali

Pour le moment, cette Préfecture semble être la plus convoitée par le FPR et par conséquent la plus susceptible de menaces imminentes des Inkotanyi.

Pour ce faire des mesures urgentes doivent être prises pour la mise en application de cette stratégie.

Etant donné la densité très élevée de la population et l'importance des biens matériels et infrastructurels se trouvant dans cette Préfecture, il convient de prévoir pour chaque cellule, 3 groupes d'auto-défense de 55 personnes dont 11 capables de manier les fusils.

Durant la période des hostilités, 2 groupes font simultanément des rondes et le 3e groupe se repose.

Dans ce cas, il faudra disponibiliser 22 fusils et 100 cartouches par arme pour chaque cellule de la Préfecture de la Ville de Kigali (au total 75 cellules).

#### 3.5.2. Préfecture de Kigali (rural) : Communes avoisinant la P.V.K.

Les habitants des communes Rubungu, Kanombe, Butamwa et Rutongo risquent fort de subir le terrorisme et les atrocités à la reprise des hostilités.

Il importe donc que des voies et moyens soient trouvés d'urgence pour permettre la résistance populaire dans les secteurs les plus proches de la P.V.K., à savoir : Ndera, Karama, Rubungu et Kinyinya (17 cellules) de la Commune Rubungu; Jali, Gihogwe et Kabuye (16 cellules) de la Commune Rutongo; Kigali, Nyarurama et Rugarama (12 cellules) de la Commune Butamwa; Nyarugunga, Kanombe et Kagasa (12 cellules) de la Commune Kanombe.

SECRET K0041430

Pour toutes ces cellules, on constituera 2 groupes d'auto-défense par cellule de 55 personnes par groupe dont 11 auront à utiliser les fusils.

Etant donné que pendant la période des hostilités, 1 groupe fera la ronde et que le 2e groupe se reposera, il faudra disponibiliser 11 fusils et 100 cartouches par fusil pour chaque cellule.

3.5.3. Les Préfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi :  
Communes urbaines

Les 162 cellules des communes Kibali, Kigombe et Rubavu devraient bénéficier d'une organisation légère d'auto-défense civile étant donné le nombre assez important des effectifs militaires qui s'y trouvent. A cet effet, l'on peut créer 2 groupes par cellule de 44 personnes chacun dont 6 utiliseraient des fusils. Pendant qu'un groupe fait la ronde, l'autre se repose.

Dans ce cas, il faut prévoir 6 fusils par cellule et 100 cartouches par fusil.

3.5.4. Les autres Communes des Préfectures de Kigali, Kibungo Byumba, Ruhengeri et Gisenyi abritant nos positions militaires ou se trouvant à la proximité de celles-ci.

Ces Communes sont :

KIGALI : Tare, Mbogo, Rushashi, Musasa, Mugambazi, Shyorongi  
(58 secteurs)

KIBUNGO: Muhazi, Rutonde, Kayonza, Kabarondo, Kigarama, Birenga, Rusumo (78 secteurs)

BYUMBA : Buyoga, Kinyami, Rutare, Ngarama, Gituza, Muvumba, Murambi  
(51 secteurs)

RUHENGERRI: Nkuli, Mukingo, Nyakinama, Cyabingo, Ruhondo, Nyarutovu  
(61 secteurs)

GISENYI : Rwerere, Nyamyumba, Mutura, Karago (43 secteurs).

Pour toutes ces communes, l'on formera deux groupes par secteur de 55 personnes chacun. Chaque secteur bénéficierait de 11 fusils et de 100 cartouches par fusil.

L'on ne devrait pas se limiter à ces 110 personnes par secteur mais envisager l'instruction au maniement des fusils de toutes les personnes valides, aptes, moralement équilibrées et prêtes à défendre l'idéologie républicaine.

### 3.6. Structure d'organisation

Pour être la plus opérationnelle possible, la structure envisagée doit être articulée de façon à permettre une très grande souplesse dans le mécanisme de fonctionnement.

#### 3.6.1. Niveau national

-Comité National de Coordination pour l'Auto-Défense Civile  
composé de :

- \* un Coordinateur (un Officier supérieur)
- \* un Coordinateur adjoint et Responsable du Bureau chargé des activités de Renseignements, de Communication et d'Information (un cadre civil expérimenté)
- \* un Responsable du Bureau chargé du Personnel (un cadre civil juriste)
- \* un Responsable du Bureau chargé des opérations (un major)
- \* un Responsable du Bureau chargé des moyens logistiques et financier (au moins un bachelier en économie ou en comptabilité).

#### 3.6.2. Niveau Préfectoral

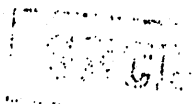
-Comité Préfectoral de Coordination pour l'Auto-Défense Civile  
composé de :

- \* un Coordinateur et Responsable du Bureau chargé des activités de Renseignements, de Communication et d'Information (un cadre civil expérimenté)
- \* un Responsable du Bureau chargé des opérations (Coordinateur adjoint : Adjudant Chef ou Capitaine)
- \* un Responsable du Bureau chargé du Personnel
- \* un Responsable chargé des moyens logistiques et financier.

#### 3.6.3. Niveau communal

-Comité Communal de Coordination pour l'Auto-Défense Civile  
composé de :

- \* un Coordinateur
- \* un Responsable chargé des Opérations et des activités de Renseignement, de Communication et d'Information (Coordinateur Adjoint).
- \* un Responsable chargé des moyens logistiques et du Personnel.



K0041438

### 3.6.4. Niveau du Secteur

-Comité de Secteur de Coordination pour l'Auto-Défense Civile  
composé de :

- \* Un Coordinateur et Responsable du Renseignement, de la Communication, de l'Information et des Opérations.
- \* Un Responsable chargé des moyens logistiques et du Personnel

### 3.6.5. Niveau de la Cellule

Chaque groupe d'auto-défense civile est encadré par un chef et un adjoint.

N.B. : Les modalités pratiques permettant des échanges verticales et horizontales d'information entre ces 5 organes devront être définies par le Comité National de Coordination pour l'Auto-Défense Civile.

### 3.7. Moyens requis

#### 3.7.1. Moyens humains (nombre de groupes d'auto-défense civile)

Comme mentionné plus haut, chaque groupe aura un Chef de groupe et un adjoint.

- Préfecture de la Ville de Kigali :

3 x 75 = 225 groupes de 55 personnes chacun.

- Communes avoisinant la Préfecture de la Ville de Kigali :

2 x (17+16+12+12) = 114 groupes de 55 personnes chacun.

- Communes urbaines des Préfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi :

2 x 162 = 324 groupes de 44 personnes chacun.

- Communes abritant nos positions militaires :

2 x (58+78+51+61+43) = 582 groupes de 55 personnes chacun.

#### 3.7.2. Moyens matériels

- Préfecture de la Ville de Kigali

- \* Armement : . Fusils Kalachnikov : 22 x 75 = 1.650
- . Cartouches : 100 x 1650 = 165.000
- . Armes blanches (lances, arcs et flèches...) à chercher par les habitants

K0041439

- \* Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- \* Communication pour la coordination : 6 petites radios (Talkie-walkie).
- \* Moyens d'alerte de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Communes avoisinant la P.V.K.

- \* Armement : . Fusils Kalachnikov : 11 x (17+16+12+12) = 627
  - . Cartouches : 100 x 627 = 62.700
  - . Armes blanches (lances, arcs et flèches) : à chercher par les habitants eux-mêmes.
- \* Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- \* Moyens d'alerte, de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Communes urbaines des Préfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi

- \* Armement : -. Fusils Kalachnikov : 6 x 162 = 972
  - . Cartouches : 100 x 972 = 97.200
  - . Armes blanches (lances, arcs, flèches...) : à chercher par les habitants eux-mêmes.
- \* Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- \* Moyens d'alerte, de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Communes abritant nos positions militaires ou se trouvant à leur proximité

- \* Armement : . Fusils Kalachnikov : 6 x (58+78+51+61+43) = 1746
  - . Cartouches : 100 x 1746 = 174.600
  - . Armes blanches (lances, arcs et flèches...) : à chercher par les habitants eux-mêmes.
- \* Transport : exploitation des moyens de déplacement disponibles dans la localité.
- \* Moyens d'alerte, de signalement : à déterminer au niveau de chaque secteur.

- Récapitulation en ce qui concerne les moyens matériels

- \* Armement :
- . Fusils : 1650 + 627 + 972 + 1746 = 4.995
  - . Cartouches: 165.000 + 62.700 + 97.200 +  
174.600 = 499.500

CONCLUSION

Comme développé plus haut, il devient impérieux de mettre tout en oeuvre dans les plus brefs délais pour organiser une résistance populaire contre la guérilla ou tout autre acte de vandalisme perpétré contre les habitants de notre pays.

Dans cette perspective, la stratégie d'Auto-Défense Civile semble la plus indiquée pour contrecarrer les plans machiavéliques et sanguinaires du F.P.R. et de ses acolytes.

- L'efficacité et l'efficiencie de cette stratégie dépendra :
- de la mise en place très rapide des comités National et Préfectoraux de Coordination pour l'Auto-Défense Civile;
  - de la mobilisation urgente des moyens matériels requis;
  - du recrutement et de la formation des membres de groupes d'auto-défense.
-